

MODE D'EMPLOI.

L'Index analytique des Débats de la Chambre des Communes contient trois parties :—

1° Index par séance,

2° Index par sujet,

3° Index par député.

A l'aide de ces trois Index, on peut se procurer tous les renseignements que l'on désire sur le travail de la session.

L'*Index par député* contient le travail accompli par chaque député et renvoie, pour l'analyse du travail fait, à l'Index par sujet.

L'*Index par sujet* donne le résumé analytique de la discussion et renvoie, pour le texte complet, aux Débats de la Chambre des communes dont la page est indiquée; et, pour le Volume des Débats, ainsi que pour la date de la séance, à l'*Index par séance*, qui complète le cycle d'informations nécessaires pour reconstituer promptement tout le débat sur n'importe quelle matière.